gymnastes qu'on peut évaluer à 5 ou 600, l'organisation des réjouissances publiques et les fêtes de quartiers ; de façon non seulement à organiser une fête utile à la cause de la gymnastique, mais encore au petit commerce.

M. le commandant Despatures, avant de lever la séance, a engagé vivement tous les membres du comité à se mettre à l'œuvre.

Les contributions. — A partir de ce jour a lieu la mise en recouvrement des rôles de la taxe militaire, des rôles de la taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, due pour l'année 1896, par des établissements propriétaires de biens de mainmorte, situés dans la ville de Roubaix, et des rôles supplémentaires de la contribution des patentes (troisième trimestre de l'année 1896.)

Une enquête de commodo et incommodo. — Vendredi 8 janvier, de 2 à 3 heures, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie, à une information de commodo et incommodo, sur la demande de Mme veuve Bietet-Burieu, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir une brouleterie flamande sur un terrain situé front au chemin d'Hem aux Trois Ponts.

Les personnes que cette exploitation peut intéresser sont invitées à se présenter à l'enquête précitée, pour y produire leurs observations et réclamations.

Mort subite d'un Frère de la doctrine chrétienne. — Un des plus anciens Frères de la doctrine chrétienne de la rue du Tilleul, frère Thérin Joseph, est mort subitement jeudi après-midi. On le vit tout à coup s'affaisser; On appela aussitôt un docteur qui ne put que constater la mort, attribuée à la rupture d'un anévrisme.

Le frère Thérin Joseph, qui était âgé de 60 ans, avait 40 ans de vie religieuse.

L'Œuvre des vieux timbres. — L'œuvre des vieux timbres a pour but de réaliser des ressources destinées à venir en aide aux missionnaires qui évangélisent l'Etat indépendant du Congo, en leur permettant l'érection de nouveaux villages, foyers de religion et de civilisation.

Pour réaliser son but, l'œuvre recueille les vieux timbres que les personnes charitables veulent bien lui adresser, ainsi que les cartes postales oblitérées mais entières, les enveloppes et bandes ayant le timbre imprimé dans le papier également entières.

Le comité reçoit également les perles, verroterie, papier métallique, chapelets, médailles, images, etc.

Les envois peuvent être adressés à Mlle Marie Allioncius, 196, rue de Lannoy.

Bouchée de pain et refuge de nuit. — Pendant la journée de mercredi 31 décembre, il a été distribué aux hommes et aux femmes, 855 portions, et 1215 aux enfants. Au Refuge, 29 lits ont été occupés.

Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix et Tourcoing. — On nous prie d'insérer les deux avis suivants

« La Compagnie a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er janvier 1897, le service sur la ligne de Lannoy sera fait au quart d'heure.

Les départs auront lieu : de la gare de Roubaix, à l'heure, à 15 minutes, à 31 minutes, à 45 minutes; de la place de Lannoy, à l'heure et 15 minutes, à 30 minutes, à 45 minutes, à 50 minutes.

« Bagages et colis. — Par suite de l'encombrement des voitures et des plates-formes, par des personnes accompagnées de ballots et de paquets volumineux, des plaintes nombreuses se sont produites de la part du public.

« A ce propos, la Compagnie croit devoir rappeler les prescriptions de l'article 25, du cahier des charges ainsi conçu :

« Tout voyageur dont le bagage peu volumineux est susceptible d'être porté sur les genoux sans gêner ses voisins et qui ne pèsera pas plus de 10 kilos, n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place. »

Fin de la grève de la rue Darbo - Jeudi matin, vers dix heures, à la suite d'une entrevue entre les tisserands en grève et leurs patrons, MM. Drey et Simpson, la reprise du travail sans modifications a été décidée.

Une saisie au Minck. — Jeudi matin, M. Arthur Mespiomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, au Minck, 75 kilogrammes de poissons reconnus impropres à la consommation.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un accident Grande Rue. — Jeudi soir, vers six heures et demie, deux jeunes enfants suivaient, dans la Grande-Rue, un de ces camions chargé de caisses vides, quand, près de la place de la Liberté, l'une des caisses bascula et tomba sur la tête de l'un des enfants, lui faisant une blessure au sommet de la tête d'où le sang s'échappait abondamment.

La petite blessée, qui est âgée de neuf ans, fut transportée à la pharmacie de M. Delarre, où elle a reçu les soins que nécessitait son état, et, quelques instants après, elle a pu retourner chez ses parents, qui habitent rue Lannes, quartier du Pile.

Un Roubaisien arrêté par erreur. — Jeudi matin, à sept heures, trois agents ont arrêté chez lui, par erreur, M. Adolphe Delcroix, marchand boucher, demeurant 123, rue Pierre-de-Roubaix, sous l'inculpation d'un fait grave. L'innocence de M. Delcroix ayant été ensuite reconnue, celui-ci a été remis en liberté à six heures du soir.

Un cheval emballé. — Un cheval, attelé à un camion appartenant à M. Quint, brasseur, se trouvait, mercredi soir, vers 7 heures 1/2, rue de Lannoy; par suite du passage du train électrique, le cheval eut peur et s'emballa dans la direction du boulevard Gambetta, où le camion accrocha un arbre qu'il détacha. Après une course de deux cents mètres le cheval a été arrêté sans incident.

Un accident rue de Barbieux. — Un terrassier, travaillant pour le compte de MM. Goffin et Gaberel, entrepreneurs, était occupé, jeudi matin, à faire manœuvrer un petit wagon chargé de terre, rue de Barbieux, quand ce wagon voulant le renverser, il eut la main droite écrasée et fortement mutilée. Le blessé, Charles Bergine, âgé de 58 ans, a reçu les premiers soins au nouvel hôpital, en attendant l'arrivée de M. le docteur Largillière, qui lui a appliqué un pansement sommaire, puis l'a fait reconduire à son domicile, rue de la Chaussée.

L'arrestation d'un expulsé. — Les agents de sûreté Quint et Piankaert passant, jeudi matin, vers dix heures, rue de Lannoy, ont reconnu et arrêté un journalier, Gaston Dubois, âgé de 40 ans, demeurant à Tourcoing, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion en date du 6 novembre 1896.

Croix. — *Récompense honorifique.* - Dans la liste des récompenses accordées pour actes de dévouement et de courage accomplis en novembre dernier, nous remarquons le nom de M. Henri Carrette, de Croix, qui obtient une médaille d'argent de 2e classe, pour avoir porté secours, il y a deux ans, à deux hommes, dont l'un est mort asphyxié au fond d'un puits, à l'école communale de Flers-Breucq.

Wasquehal. — *Don aux pauvres.* — Comme les années précédentes, à l'occasion de la nouvelle année, M. Clément Béthune a fait don aux pauvres de la commune de 5.000 kilogrammes de coke. La distribution des bons se fera, dimanche prochain, en même temps que la distribution habituelle des bons de pain. Le coke sera à prendre à la Compagnie du gaz à Croix.

— *Un obit.* — Demain, samedi, à 8 heures, aura lieu, en l'église de Wasquehal, un obit solennel pour les paroissiens décédés pendant l'année 1896.

— *Distribution de vêtements aux élèves pauvres de toutes les écoles.* — Jeudi matin, de 9 heures à midi, a eu lieu dans la salle de la Mairie, en présence de MM. Désiré Belesaille, maire; Leuridan-Brulois, adjoint; Omer Ameye, Victor Delourme et Henri Mallet, conseillers municipaux; une ample distribution de vêtements, consistant en caleçons, bas, maillots, sabots, etc., aux élèves pauvres de toutes les écoles de la commune.

Touffiers. — *Une arrestation.* — Dans l'après-midi de jeudi, des douaniers de service au territoire de Touffiers, ont arrêté un peigneur, Adhémar Vandenbock, recherché depuis longtemps déjà par la police locale.

C'est un sujet belge, sans domicile fixe. Quatre mandats d'arrêt avaient été déjà lancés contre lui pour des causes diverses, dont la dernière consistait en rébellion et outrage envers la douane. Il a été conduit à la gendarmerie de Lannoy et quelques heures après dirigé sur Lille.

Communications

SOCIÉTÉ CHORALE SAINT-GEORGES. — Les membres de la société chorale « Saint-Georges » sont avertis, qu'à l'occasion de la nouvelle année, il n'y aura pas de répétition le dimanche 3 janvier. Elle sera remise au 10 janvier.

CLUB DES GAIS PLAISANTS. — Les membres de ce Club sont avertis que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le dimanche 3 janvier, est remise au 10 janvier.

UNE RÉUNION du Comité Tourquennoisien, constitué au profit de l'œuvre du monument français de Tournai, aura lieu lundi prochain, 4 janvier, à huit heures du soir, chez M. Oscar Lefebvre, cafetier, rue de la Gare.

CHORAL NADAUD. — La commission du « Choral Nadaud » informe les sociétaires qu'une soirée de gala étant décidée pour le 16 janvier, il y aura répétition demain samedi, à 9 h. 1/2. Il leur sera fait une communication intéressante au sujet de cette soirée. Présence indispensable.

Messieurs les souscripteurs à l'**Annuaire Ravet-Anceau**, sont informés, que M. Delespierre-Leman fils, 20 et 22, rue de l'Alma, à Roubaix, est chargé de la distribution des annuaires souscrits, ainsi que de l'encaissement. 13316—12765

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—12356

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

ACÉTYLÈNE

ÉCLAIRAGE PARFAIT

PEU COUTEUX

SÉCURITÉ ABSOLUE

Fonctionnement irréprochable

avec les **Appareils G. TROUVÉ**

LES SEULS PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSTALLATIONS D'USINES VILLAS, ÉGLISES

Pour tous renseignements s'adresser à M. MAERTENS, 24, rue de Mouveaux. 1130

WATTRELOS

Les droits de place. — L'adjudication du marché des droits de place étant arrivée à échéance hier, 31 décembre, et n'ayant pas pu être renouvelée, en raison de modifications qui doivent être apportées au cahier des charges, le sieur Emile Carette, adjudicataire sortant d'exercice, continuera à percevoir, mais pour le compte de la ville, aux assujettis. Ceux-ci devront, pour chaque paiement, retirer un reçu à souche, portant le timbre de la Mairie, et indiquant l'étendue de l'emplacement occupé et le prix perçu.

La fraude à la locomotive. — La Société des chemins de fer économiques de Quiévrain à Valenciennes, vient de se voir confisquer une locomotive à la suite de la découverte à Blanc-Misseron par les douaniers français d'un chargement de café, de boîtes d'allumettes et de tabacs dissimulé dans le charbon et le mouvement de la machine.

Après que procès-verbal fut dressé à charge du conducteur, du mécanicien et du chauffeur, le train put continuer sa route, mais deux douaniers partirent avec la locomotive pour la conduire au dépôt de la Société à Raismes et là ils l'ont mise sous scellés, tandis que le chauffeur et le mécanicien étaient écroués à la prison de Valenciennes.

La fraude des allumettes. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, MM. Josse, sous brigadier des douanes, et Michel, préposés de la brigade de Tourcoing (Sapin Vert), ont arrêté à la plaine Beghin le nommé Henri Cattoire, rattacheur âgé de 20 ans, porteur de 24 kil. d'allumettes, valeur 108 francs.

A la même heure, le sous brigadier Pujol et le préposé Salva de la brigade de la Martinoire, arrêtaient au sentier Gadenne, deux colporteurs de journaux, Emilien Decaroli et Séraphin Calvot, porteurs de 14 kilg. 400 d'allumettes, valeur de 64 francs 80.

Ces trois fraudeurs ont été remis à la gendarmerie.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, **tapissier-décorateur,**
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Quelques chiffres du bilan de l'année. — *A l'Etat Civil.* — Il a été enregistré à l'Etat Civil dans le cours de l'année 1896 :

Naissances, 2330 ; décès, 1512 ; mariages, 641 ; divorces, 4.

Voici, comme comparaison, les chiffres de 1895 :

Naissances, 2237 ; décès, 1516 ; mariages, 562 ; divorces, 9.

Il y a donc en faveur de 1896 : 93 naissances en plus, 4 décès en moins, 79 mariages en plus et 5 divorces en moins.

A la simple police. — Le nombre des affaires portées aux rôles des vingt-six audiences de simple police de l'année 1896 a été de 1325 contre 1275 en 1895 ; — en plus 51.

Les réceptions du nouvel an. — Il n'y avait pas eu *de réceptions l'année dernière*, à l'occasion du renouvellement de l'année; elles ont eu lieu, cette année, de 3 heures 1/2 à 5 heures, dans la grande salle des pas-perdus; mais c'est la veille seulement que les convocations avaient été envoyées, et plusieurs personnes ayant qualité de participer aux visites officielles ont fait défaut, n'ayant pas été prévenues à temps.

M. le Maire, ayant à ses côtés MM. Sénélar et Masure-Six, adjoints, a reçu toutes les notabilités, les fonctionnaires et employés qui ont été admis, dans l'ordre suivant, à présenter leurs félicitations à l'administration municipale :

Le tribunal de commerce, la Chambre de commerce, les conseillers municipaux, les consuls, le secrétaire général et les employés du secrétariat, le secrétaire général honoraire, le bibliothécaire-archiviste, le receveur municipal, le directeur et les employés du service de la voirie, le directeur du service d'hygiène et de salubrité et l'inspecteur des logements insalubres, le directeur et les employés du service du gaz, id. du Conditionnement, les commissaires et le personnel de la police, l'administration du bureau de bienfaisance, id. de la Caisse d'Epargne.

Le proviseur et le personnel du Lycée, l'inspecteur primaire, les directeurs d'écoles, les directrices d'écoles, les professeurs des écoles académiques de dessin, de peinture et d'architecture, le directeur et les professeurs des écoles académiques de musique, Mme Walter, les officiers de pompiers, les officiers de la réserve et de la territoriale (Cercle des Officiers), la directrice de la Crèche municipale rue des Poutrains, les vice-président et directeur de la Musique municipale.

Le Commissaire spécial de police à la Gare et son adjoint, le Percepteur et les Contrôleurs des contributions directes, le Contrôleur des contributions indirectes, les Receveurs de l'enregistrement, le Vérificateur des poids et mesures, l'Inspecteur des denrées alimentaires, la Gendarmerie, les Conservateurs de cimetières, les Concierges et Garçons de bureaux.

Bibliothèque communale. — La bibliothèque communale sera fermée, à l'occasion des vacances du Nouvel An du 1er au 5 janvier inclusivement.

Un accident à la gare. — Jeudi, vers huit heures du soir, un homme de peine, M. Benoit, au service de MM. Lanoin et Paris, camionneurs, était occupé à décharger des balles de laine sur un quai de la gare, quand l'une de ces balles, d'un poids assez fort, a glissé de la brouette et est tombée sur la jambe de l'ouvrier qui la manœuvrait.

Il en est résulté une fracture de la jambe gauche.

Un médecin, M. le docteur Vanneuville, a été appelé immédiatement à donner ses soins au blessé qui a été transporté ensuite à son domicile.

Un magasin dévalisé à la Croix Rouge. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits après avoir brisé un carreau à une porte vitrée, du côté de la cour, dans le magasin de bonneterie de M. Baisseux, rue de la Croix-Rouge, et se sont emparés de quantités d'articles de lainage d'une valeur de plus de 300 francs, d'une montre en or et de divers autres objets.

Les gens de la maison n'ont entendu aucun bruit.

Audacieux voleurs. — La nuit dernière, vers deux heures et demie, la belle-mère de M. Houzet, cabaretier, rue du Dragon, n° 83, qui ne dormait pas, entendit un bruit venant de la cuisine : elle pensa que le chat avait pu faire tomber une pièce de vaisselle et ne réveilla pas son gendre.

En se levant à quatre heures et demie, celui-ci trouva tout en désordre : un carreau de la fenêtre avait été démastiqué et enlevé. Le ou les malfaiteurs avaient escaladé le mur de la cour.

Ils ont dû être dérangés dans leur besogne, car on n'a constaté que la disparition d'un gilet de laine, un litre de vermouth, un kilog. de café, le tout d'une valeur de 12 à 15 francs.

Bousbecque — *A l'occasion du nouvel an.* — Jeudi soir la musique municipale s'est rendue aux domiciles de MM. Balle, maire, Delannoy et Dalle-Leroux adjoints, pour donner des sérénades à l'occasion de la nouvelle année.

— *Vol d'un coq de combat.* — Dans la nuit de mardi à mercredi des malfaiteurs se sont introduits dans le poulailler de M. Florimond Catrix, cultivateur et cabaretier à la Basse Ville et ont enlevé un coq de combat très estimé.

M. Catrix n'aurait pas cédé son coq à moins de cinquante francs, paraît-il.

— *Médaille coloniale.* — Nous apprenons que M. Désiré Delmotte, cultivateur au Crumesse, vient d'obtenir la médaille coloniale pour ses campagnes en Algérie avant et après la guerre franco-allemande.

— *Chevaux emportés.* — Deux chevaux attelés à une voiture chargée de bois de construction se sont emportés sur la route de Wervicq à Bousbecque, au chemin des Vaches.

Grâce à l'intervention courageuse du cantonnier Pierre Breyne, qui s'est jeté à la tête de l'un des chevaux et a réussi à l'arrêter, on n'a pas eu à déplorer d'accident.

Halluin. — *Les réceptions du jour de l'an.* — A Halluin, on continue d'observer les anciens usages; c'est chez lui que M. le Maire reçoit, dans la matinée du jour de l'an, les fonctionnaires et les employés des différents services municipaux.

LILLE

Les réceptions du jour de l'an. — C'est par un temps brumeux et froid que se sont effectuées, jeudi matin, les visites officielles du jour de l'an, que l'on a l'habitude de faire le 31 décembre pour laisser à l'anniversaire du 1er janvier son caractère d'intimité. Aussi les fonctionnaires et les officiers se sont-ils rendus, pour la plupart, en voiture à la Préfecture, au Quartier général du corps d'armée et au Rectorat.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, la municipalité collectiviste a supprimé les visites du jour de l'An. Néanmoins, M. Delory, maire, s'est rendu, en petite tenue, avec ses adjoints, la plupart également en petite tenue, au Rectorat, au Corps d'armée et à la Préfecture.

Ecole subdivisionnaire de Lille. — Dimanche 3 janvier, pas de conférence. De 7 heures 45 à 8 heures 30, manège Porte de Gand, cours d'équitation pour messieurs les officiers de réserve et de territoriale.

Les funérailles de M. Théry, sénateur inamovible. — Jeudi, à midi, ont été célébrées, en l'église Saint-André, les funérailles de M. Théry, sénateur inamovible, décédé lundi matin, à l'âge de 89 ans. M. le chanoine Richard, doyen de Saint-André, officiait; l'absoute a été donnée par M. Carlier, vicaire général.

Suivant la volonté du défunt, aucune couronne n'avait été déposée sur le cercueil, sur lequel avait été simplement posée son écharpe de sénateur.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Wallon, sénateur, membre de l'Institut; Bouillon, juge; Leroy et Charles Verley.

Le deuil était conduit par M. Gustave Théry fils, accompagné du R. P. Boulanger, puis venaient les petits-fils, etc., qu'accompagnaient également les membres du clergé. Une délégation de magistrats en robe, composée de MM. Dassonville, vice-président du tribunal; Regert, Vitry, juges; Deblock, Ovigneur juges suppléants; Honeix, substitut; Legrand, greffier en chef, représentait le tribunal, M. Théry étant juge honoraire.

Remarqué dans l'assistance : MM. Gérard Legrand, Pajot, sénateurs; Loyer, député; Debad, Rogez, conseillers généraux; Selosse, bâtonnier de l'ordre des avocats; Reuzé de l'Aulnoit, ancien bâtonnier; Paul, président du tribunal civil; Martin, vice-président; Thériez, président du tribunal de commerce; Faucheur, vice-président de la Chambre de commerce; Shoutteten, ancien président du tribunal de commerce; de nombreux professeurs et étudiants des Facultés catholiques; des membres du barreau, du clergé, etc., etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est, où deux discours ont été prononcés par MM. Selosse et Bruno de Kombiay, membre du conseil de fabrique de Saint-André.

Un tamponnement en gare de Lille. — Jeudi matin, un accident s'est produit en gare de Lille, au pont Sainte-Agnès.

Une locomotive seule rentrait au dépôt, lorsqu'arrivant en sens contraire une autre machine, mal aiguillé, qui vint heurter la première.

Un choc très violent se produisit et le chauffeur Soulette fut projeté sur le sol.

Soulette, qui était blessé à la jambe droite, a reçu immédiatement les soins du médecin de la compagnie puis a été reconduit à son domicile.

Les dégâts sont assez importants : les deux machines sont hors de service.

Concerts et Spectacles

Wattrelos. — *La Sainte-Cécile.* — Dimanche prochain, en l'honneur de Sainte-Cécile, la « Fanfare de Wattrelos », sous la direction de son chef, M. Henri Steux, se fera entendre pendant la messe de onze heures et demie et exécutera :

1° Allegro militaire, X... ; 2° La Croix de Jérusalem, ouverture, Bleger ; 3° Mystère, andante religioso, Mathia ; 4° Grande marche triomphale, Sinoquet.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 7 janvier 1897** Rid. 8 h.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

A la demande générale. — Grande représentation de Gala avec le concours de **M. VERGNET**, fort ténor du Grand Opéra de Paris. M. Vergnet chantera le rôle de Jean qu'il a joué au Grand Opéra.

HÉRODIADE

Grand Opéra en quatre actes et sept tableaux de MM. Milliet, Gremont et A. Zanardini. — Musique de M. J. Massenet.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 fr. ; Pourtours, 2 fr. 75 ; 1re Galeries de face numerotés, 2 fr. ; 1re Galeries de coté, 1 fr. 75 ; 2me Galeries, 0 fr. 60. — Bureau de location chez M. Jubé Herlogh, rue de la Gare.

Bureaux à 7 h. 1/2 **Tous les soirs** Rideaux à 8 h.

LE PONT VIVANT

Pièce en 4 actes et 11 tableaux, par l'auteur américain M. Sutton Vane. Nouvelle traduction française par M. Marcel Richard, général manager de la Compagnie Franco-Américaine et avec le concours du fameux trio Apollonien LES WARTONS, artistes acrobates, surnommés les rois de la force et de l'élégance. 1er tableau, Le Morphinomane ; 2e, Les comptes de fin d'été ; 3e, Les débris du Pont Vivant ; 4e, Le tonneau d'huile ; 5e, Les caves de la barque de Saint-Pierre ; 6e, Le Phare du crime ; 7e, Le Roi du mal ; 8e, Par pitié... à boire ! 9e, M. et Mme Nutty P. R. C. ; 10e, Le Pont Humain ; 11e, Nous, pas d'échafaud ! 12e au 13e, Grand travail d'acrobatie par les WARTONS ; au 14e, Le groupe du fameux Pont Vivant. — Décors et accessoires entièrement nouveaux. — Orchestre, musique de scène.

Prix des places : Loges et fauteuils, 3 fr. ; Pourtours, 2 fr. ; 1res Galeries de face, 1 fr. 50 ; 1res Galeries de côté, 1 fr. ; 2es Galeries, 0 fr. 60 c. — Bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 31 décembre 1896.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — OUTRAGE A MAGISTRAT ASSESSEUR. — Nos lecteurs se souviennent certainement de cette affaire, qui date à peine de quelques jours. Dans la nuit du 28 décembre, les agents Petit et Gonce étaient requis, vers 11 heures 1/2, par M. Beirens, pâtissier, rue de la Gare 125, pour venir procéder à l'arrestation d'un individu qui venait de s'introduire chez un de ses locataires. Ils s'y rendirent immédiatement et trouvèrent en effet un jeune homme H. L..., employé de commerce, que l'on avait trouvé dans la salle à manger de Mlle Toulet, représentant de commerce, demeurant au 3e étage de cette maison. Cette demoiselle était couchée, quand elle fut réveillée en sursaut par un bruit de pas; elle appela au secours, et les voisins, accourus aussitôt, arrêtaient le jeune homme.

Lorsque les gens arrivèrent, Mlle Toulet leur signala la disparition de plusieurs bijoux qui étaient dans la salle à manger, et notamment d'une paire de boucles d'oreilles en or, d'une bague en or, d'une broche en or avec des diamants, le tout estimé à environ 400 francs. On fouilla L... et l'on trouva tous ces objets dans la poche de son gilet... Il paraît même que L... avait laissé, sur les tapis, des traces... indéniables de son passage.

Devant ces faits, les agents conduisirent L... au poste; il comparaît aujourd'hui sous l'inculpation de vol.

Pour sa défense, le prévenu déclare qu'il ne se souvient de rien; il était ivre, car il avait fêté, ce jour-là, le passage à Roubaix de plusieurs de ses anciens camarades, soldats d'Afrique, et l'on avait bu plus que de raison. Il avait été les reconduire à la gare, et c'est en revenant que l'idée lui était passée d'aller revoir une jeune fille qu'il avait connue, Mlle Louise Demongny, et qui demeurait là. Le fait est vrai, mais Mlle Demongny elle avait quitté cet appartement depuis 3 mois.

L... se rappelle parfaitement être monté à cet appartement, mais il n'a pas souvenance d'avoir rien volé ; d'ailleurs, il proteste contre tout soupçon désbonorant : il est très bien noté ; sa famille est excellente et il a une bonne situation.

Mais le ministère public met deux faits à sa charge : c'est d'abord que l'on a trouvé sur lui une clef qui ouvrait l'appartement de Mlle Toulet; L. prétend que c'est la clef d'un appartement qui lui ; c'est ensuite que l'on ne s'explique pas comment un homme ivre aurait pu trouver ces objets : il ne les cherchait pas, surtout qu'il en ignorait jusqu'à l'existence.

Il est certain que cette affaire est très obscure, et qu'il y a plusieurs points qui restent indécis.

Le Tribunal condamne néanmoins L... à 3 mois de prison, mais, en raison de ses bons antécédents, il le fait bénéficier de la loi Bérenger.

GAMINS INCORRIGIBLES. — Ils sont déjà venus deux fois cette année devant le Tribunal Denis Leroy, 11 ans, et Martial Dupriez, 12 ans, chaque fois pour vol ; la leçon leur a été inutile, puisqu'ils recommencent aujourd'hui.

Le 21 décembre dernier, Mme Vanhoorde, épicière, rue St-Antoine, à Roubaix, surprenait le jeune Dupriez occupé à fouiller dans son comptoir ; elle le remit aussitôt entre les mains d'un agent.

Interrogé par M. le commissaire, ce précoce malfaiteur finit par avouer qu'il agissait de connivence avec Leroy, son compagnon habituel, et que, notamment, ce dernier venait de voler chez M. Wilfart, rue du Collège, 27 porte-monnaie.

Un agent se rendit aussitôt chez les parents de Leroy, 26, rue Meyerbeer, où il trouva le petit garçon mangeant tranquillement sa soupe, avec grand appétit, comme si sa conscience ne lui reprochait rien. Leroy nia d'abord, mais il fut obligé de faire des aveux complets lorsque l'on trouva les porte-monnaie sur lui, cachés sous sa chemise.

Le Tribunal déclare que ces gamins ont agi sans discernement; il les remet encore une fois à leurs parents, dans l'espoir que cette indulgence ne produise pas grand effet, et qu'ils recommencent bientôt.

— POUR VOL DE LAPINS, à Leers, au préjudice de M. Desmedt, Camille Pennnick s'entend infliger 2 mois de prison.

— SCÈNE DE FAMILLE. — Joseph Verbracken, journalier à Roubaix, avait dimanche dernier une discussion avec son père; il se jeta sur lui, le mordit au bras, le frappa brutalement, et finalement cassa les vitres de sa maison. 1 mois de prison, sans sursis, quoiqu'il n'ait pas encore été condamné.

EN REVENANT D'UN FESTIN, le 5 décembre dernier, vers minuit, les époux Coucke et Deslez rencontrèrent à Roubaix, rue Boucher de Perthes, un nommé Laurent Vanlenbosche, peintre, 21 ans, qui, sans motif, leur chercha querelle et se mit en devoir de les frapper. Charles Coucke reçut un coup de pied si violent qu'il eut la jambe cassée ; il garde le lit encore aujourd'hui. M. et Mme Deslez furent également fort abîmés.

Vandenbosche reconnaît les faits, mais il prétend avoir été provoqué par ces personnes : il était d'ailleurs en état d'ivresse. Il est condamné à trois mois de prison et cinq francs d'amende.

UNE VILAINE AFFAIRE, c'est celle des époux Puche, accusés d'excitation de mineurs à la débauche. Nous n'insisterons pas sur les faits ignobles qui ont été rapportés à l'audience par les différents témoins, et qui ont nettement établi la culpabilité des deux individus.

Ces faits se sont passés dans le courant de cette année; voilà huit ou dix mois que la police est avertie, et qu'elle cherche à pincer les époux Puche; elle y est parvenue, grâce à plusieurs pères de famille dont les enfants ont été détournés du droit chemin, et qui ont fourni des renseignements utiles.

C'est dans le quartier de Ste-Elisabeth, au numéro 257 de la rue des Longues-Haies, que Pharaïde Parent, femme Puche et Jean-Baptiste Puche, se livraient à leur infâme commerce. Ils ont, paraît-il, occupé jadis une belle situation, et c'est à la suite de revers de fortune qu'ils ont été conduits là.

Ils ont été condamnés, le mari à 4 mois d'emprisonnement, la femme à 8 mois de la même peine.

UN INCIDENT D'AUDIENCE. — Un fait heureusement assez rare s'est produit à l'audience d'aujourd'hui. Une fille de 19 ans, Anaïse Cornélis, venait d'être condamnée à 3 mois de prison pour vol et rébellion envers les agents lorsque, en retourbant dans la salle réservée aux détenus, elle aperçut l'agent qui venait de déposer contre elle. Elle entra contre lui dans un accès de colère des plus violents et se mit à l'injurier à haute voix : « Crapule, faisant, je te choperai à ma sortie de prison, je te casserai la g... » Tous les plus jolis noms de son répertoire sortirent de sa bouche.

Immédiatement, on ramena la fille Cornélis sur le banc des accusés, elle fut à nouveau condamnée, pour outrages à un témoin, à 3 mois de prison et 100 francs d'amende. Cette seconde peine ne se confondra pas avec la première, prononcée pour vol.

CONDAMNATIONS DIVERSES. — Fraude : Charles Kock et Savareux Victor, 6 jours et 2 mois de prison et solidairement 500 francs d'amende; Charles Vanacker, 24 jours 500 fr.; Charles Eeckhout, remis à ses parents, 500 fr.; quant à Gustave Vanoland, il est acquitté, l'administration ayant transigé avec le prévenu pour une certaine somme, ce qui éteint l'action publique. Expulsion : Clémence Vandenbulcke, 3 mois.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

A propos d'un vote du Conseil municipal

Monsieur le Directeur
du Journal de Roubaix,

Permettez-moi de venir en vrai Roubaisien appeler l'attention des contribuables sur un vote récent du Conseil municipal.

Dans sa séance du jeudi 24 courant il a voté une somme de 3.000 fr. qui doit être ajoutée aux 40.000 fr. de subvention à l'Ecole nationale des Arts industriels pour la création d'un nouveau cours de peignage et de filature. Or, est-il vrai que dans le contrat passé entre la Ville et l'Etat, au sujet de cette école, l'Etat ne pouvait demander à la Ville que ses 40.000 et qu'il avait à sa charge les dépenses pour les nouveaux cours qu'il jugerait ou qu'il jugerait nécessaire d'installer?

Mais alors, comment expliquer cette demande de l'Etat et du Conseil supérieur?

Comment expliquer surtout ce vote du Conseil municipal qui devrait veiller aux intérêts de ses administrés?

De plus, d'où est venue la lumière qui a fait tout à coup reconnaître la nécessité de ces nouveaux cours?

Pourquoi donc se déjuger d'une manière si manifeste?

Tout le monde l'a déjà dit avec moi : c'est que l'Institut technique Roubaisien les empêche de dormir. Assurément il est louable de se déjuger quand on voit que la route suivie est fausse, mais que l'on considère bien la portée de ma réflexion au point de vue de nos derniers publics. Aujourd'hui, on demande à la ville une somme de 3.000 francs : c'est pour essayer de mettre l'Ecole nationale à la hauteur de l'Institut technique roubaisien relativement au peignage et à la filature. Donc, si l'Institut technique, qui n'existe que d'hier est déjà bien loin de l'Ecole nationale sur plusieurs autres points, le Conseil municipal, par ce premier vote en dehors des conditions du contrat, n'a-t-il pas mis le doigt dans l'engrenage et les contribuables ne pourraient-ils pas avoir à payer d'autres votes pour mettre successivement sur chacun de ces points l'Ecole nationale, avec son budget d'environ 115.000 fr., en état de suivre l'Institut technique roubaisien?

On nous montre que cet Institut est dans la bonne voie, puisque l'on se hâte de le suivre. Il est donc utile qu'une école libre soit placée à côté d'une école municipale ou nationale pour lui servir de remorqueur?

En vous remerciant, Monsieur le Directeur, de l'hospitalité donnée à ces explications, je vous prie d'agréer mes sentiments bien respectueux. *Un contribuable.*

Parapluies : GALERIES LILLOISES. 41046 32343

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 31 décembre,* — Marguerite Dierickx, rue des Lignes, 28. — Louis Petit, Hélène Bien. — Paul Dumbres, rue de Lannoy, 70. — Jacob Dauber, rue des Longues-Haies, 187. — Elise Bansart, rue de Soubise, cour St-Pierre, 21. — *Mariages.* — Georges Deboutte, rentier, 24 ans, rue La Bruyère, 65, et Zélie Lombart, sans profession, 19 ans, rue La Bruyère. — Ferdinand Lavatt, tisserand, 23 ans, à Wasquehal, et Pauline Vandevelde, ménagère, 19 ans, rue de l'Epeule, commune Mouvaux. — *Déclarations de décès.* — Augusta Ombrouck, 71 ans, rue des Chasseurs, 9. — Sophie Rohart, 2 ans, rue Pellart, 49. — Félix Marcoux, 19 ans, rue des Roses-Haies, 253. — Clémence Bourgois, 49 ans, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 11. — Henri Bytlebier, 10 ans, rue de la Conférence, 46.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 31 décembre. — Adolphe Devastere, rue du Printemps. — Madeleine Chantry, rue des Giroudons. — Marcelle Delattre, Blanc-Seau. — *Mariages.* — Jules Dupeux, 28 ans, journalier et Sophie Bouche, 31 ans, dévideuse. — Paul Planckaert, 33 ans, rentier et Marie Lejeu, 28 ans, liseuse. — *Déclarations de décès.* — Lucie Pingo, 10 ans, rue de l'Epine, 29. — Hesien Dufourmont, 7 mois, rue du Petit Village, 27. — Léon Raisse, 19 jours, rue du Luxembourg.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLAMONT-ROHART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie-Joséphine ROHART, veuve de Monsieur François PLAMONT, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1896, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 2 janvier 1897, à 4 heures 1/4, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 3, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Saint-Maurice, Lille, pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 110.

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-DEROUBAIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de